

Il faut se rappeler qu'un animal n'est point une *personne*, car aucun esprit ne se manifeste en lui. L'homme seul, aussi longtemps que l'esprit habite en lui, est une *personne*. Un cadavre est une chose sans volonté. Les choses n'ont ni volonté ni droit ; les choses ne sont que *des moyens*. Le plus saint, le plus sacré de tous les droits, c'est le droit d'être homme. Tous les autres en découlent. Celui qui ne le respecte pas pèche contre lui-même. Dans les sociétés humaines nous limitons mutuellement les exigences de notre droit, sans cette restriction tous les individus seraient en guerre. Chacun doit reconnaître chez les autres la même raison, la même dignité humaine, les mêmes prétentions. La figure humaine est comme une lettre de recommandation pour le voyage en cette vie. Elle atteste l'égalité de droits chez les hommes de toutes les races et de tous les climats.

Nous passons sous silence les folies de l'égalité artificielle, du partage des fortunes, de la communauté des femmes et des enfants. N'a-t-on pas voulu aussi l'égalité d'opinion et de savoir, sous peine d'être déclaré ennemi de l'Etat ? Cette folie législatrice ne peut établir l'égalité des intelligences, du talent et de l'expérience. Ordonner que chacun fasse abnégation de lui-même et de tout ce qu'il sait, transforme sa manière d'être, c'est vouloir l'impossible. Autant vaudrait demander que toutes les bêtes chantassent comme le rossignol ! On pourrait, par la même raison, établir une constitution statuant que tous les enfants nés en pleine lune seraient les premiers du peuple en vertu et en connaissances, aptes à en devenir les chefs (1).

(1) Si l'égalité dont on parle tant est quelque chose de désirable, elle doit être analogue à celle qu'après l'abolition du droit du plus fort on introduisit dans la société par de sages lois. C'est donc un argument fort singulier que celui qu'on allègue en faveur de l'inégalité, lorsqu'on dit que les hommes naissent avec des forces et des facultés inégales ; car c'est précisé-